

**PROJET DE DÉLIBÉRATION  
SÉANCE DU 26 JUIN 2014  
N° 057/2014**

**9.1 – Autres domaines de compétences des Communes**

**OBJET : COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE POUR LA DÉFINITION DES BESOINS EN COMMERCES, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DE LA COMMUNE – RENOUVELLEMENT**

Monsieur le MAIRE expose :

Le 11 avril 2013, convaincu de la nécessité de disposer localement d'une offre de commerces et de services dynamique et diversifiée, le Conseil municipal a décidé de créer une Commission extra-municipale, composée d'élus, d'acteurs économiques locaux non élus, de représentants des instances consultatives et de personnalités qualifiées, pour définir les besoins en commerces, services et équipements publics communaux.

Installée le 31 mai 2013, cette Commission extra-municipale a également assuré le suivi d'une étude, confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux (CCIB), portant sur l'offre marchande existante.

Après 6 mois de travail, de réflexion et d'échanges, la mission confiée à la CCIB, en lien avec la Commission extra-municipale, s'est traduite par la restitution d'un **diagnostic** de l'offre commerciale et artisanale, sédentaire et non sédentaire, présente sur notre Commune. Sur la base de ces éléments d'analyse, de grandes orientations en termes de stratégies commerciales ont été présentées et articulées autour de trois hypothèses de développement : basse, moyenne et haute (cf. la communication dans le magazine d'informations municipales de décembre 2013).

Ainsi, l'hypothèse basse prévoit d'adapter le commerce de proximité en réimplantant une activité alimentaire sur la Commune, dans le centre commercial de la House ou au Bourg. L'hypothèse moyenne vise à implanter un supermarché de 1000 à 2000 m<sup>2</sup>, sur le site du centre commercial de la House ou le long de la RD1010, avec ou sans activités commerciales connexes, afin de disposer d'une offre conséquente permettant de limiter l'évasion commerciale. Enfin, l'hypothèse haute concerne la création d'une nouvelle polarité commerciale autour de grandes enseignes, au sud de l'agglomération bordelaise, le long de l'autoroute A63.

Conformément à la volonté municipale impulsée en 2013 et à nos engagements politiques tels qu'inscrits dans notre Profession de foi, nous devons aujourd'hui poursuivre nos efforts et mener à son terme la réflexion engagée afin de dynamiser le tissu existant et développer son attractivité dans la recherche d'une complémentarité avec l'offre actuelle.

Désireuse d'entrer rapidement dans la phase opérationnelle de ce projet, la Commune doit désormais étudier ces préconisations stratégiques, retenir un ou deux scénarii de développement et lancer un plan d'action pour les années à venir.

Souhaitant conforter la démarche participative engagée, il est proposé au Conseil municipal :

- d'une part, de reconduire cette Commission extra-municipale, ouverte à des personnes non élues, représentative de tous les acteurs concernés sur le territoire, dont le mandat a pris fin avec le renouvellement des conseillers municipaux en mars 2014 ;
- d'autre part, de confier à cette Commission extra-municipale une nouvelle mission d'accompagnement et de suivi dans la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi, dans la lignée de la composition arrêtée sous la précédente mandature, cette Commission pourrait être composée de :

- Cinq représentants du Conseil municipal, dont Monsieur le MAIRE,
- Deux représentants du Conseil des Sages, sur proposition de cette instance telle que renouvelée le 29 avril 2014,
- Deux représentants du Conseil Économique, Social et Environnemental Municipal (CESEM), sur proposition de cette instance dès qu'elle aura elle-même été renouvelée,
- Quatre représentants du Groupe de travail relatif aux travaux de rénovation du centre commercial de la House,
- Quatre personnalités qualifiées représentatives des commerces et services locaux,
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux,

étant entendu que les services municipaux pourront, en tant que de besoin, venir en soutien des travaux de la Commission.

Il est proposé au Conseil municipal de confier à Monsieur le MAIRE la présidence de cette Commission extra-municipale et ainsi d'assurer une mission de pilotage, de coordination et d'animation de ce projet.

Il est également proposé au Conseil municipal de confier à Monsieur le MAIRE la désignation de ses membres, lequel agira par arrêté, sur proposition des instances associées concernées.

Entendu cet exposé,

VU l'article L 2143-2 du CGCT disposant que le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la Commune,

VU la délibération n° 40/2013 du 11 avril 2013, portant installation d'une Commission extra-municipale pour la définition des besoins en commerces, équipements et services de la Commune,

VU le diagnostic commercial réalisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux,

VU les travaux de la Commission extra-municipale pour la définition des besoins en commerces, équipements et services de la Commune installée le 31 mai 2013,

VU le renouvellement du Conseil municipal suite aux élections municipales de mars 2014,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, que ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil, notamment des représentants des associations locales,

CONSIDÉRANT que sur proposition du Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours,

CONSIDÉRANT que le mandat des membres de la Commission extra-municipale pour la définition des besoins en commerces, équipements et services de la Commune instituée le 11 avril 2013 est arrivé à son terme suite au renouvellement du Conseil municipal en mars 2014,

Au vu des motifs exposés précédemment,

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE :

- d'approuver le renouvellement de la Commission extra-municipale pour la définition des besoins en commerces, équipements et services de la Commune dans les termes sus-mentionnés, en lui confiant une mission d'accompagnement et de suivi du projet de développement commercial de

- la Commune,
- d'en fixer la composition comme suit :
- ⇒ Cinq représentants du Conseil municipal, dont Monsieur le MAIRE,
  - ⇒ Deux représentants du Conseil des Sages,
  - ⇒ Deux représentants du Conseil Économique, Social et Environnemental Municipal (CESEM),
  - ⇒ Quatre représentants du Groupe de travail relatif aux travaux de rénovation du centre commercial de la House,
  - ⇒ Quatre personnalités qualifiées représentatives des commerces et services locaux,
  - ⇒ Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux,
- de désigner Monsieur le MAIRE, M....., M....., M..... et M..... aux fins de le représenter au sein de cette Commission, la présidence en étant confiée à Monsieur le MAIRE,
- de confier à Monsieur le MAIRE le soin de désigner les représentants du Groupe de travail relatif aux travaux de rénovation du centre commercial de la House et les personnalités qualifiées représentatives des commerces et services locaux, de recueillir les propositions de candidatures des instances associées et d'arrêter la composition définitive de cette Commission.